

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2025-062

Séance du 22 SEPTEMBRE 2025

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 18
Qui ont pris part à la délibération	: 19
<u>Date de la Convocation</u>	: 12/09/2025
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 12/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BOURDELEAU Alexandra, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. GAY Richard, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie- Claude, M. JACQUET Alain, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément M. ROCHE Gilles et Mme SOUZY Eva.

ABSENT :

POUVOIR :

Mme MARTIN GAJAC Corinne a donné pouvoir à Mme Pascale GAUTIER-WILL

Mme GONZALEZ Sindy a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Département : Demande de subvention plantation et restauration de haies

La mairie de Saint Didier de Formans dispose d'un terrain communal multi-sport (foot, tennis, piste de course) en face de l'école. Il est entouré par le ruisseau du Formans au nord et un petit canal avec une ripisylve à enrichir au sud

Le projet consiste à

- relier les deux ripisylve par une haie double rang de 110 ml, créant ainsi un corridor écologique utile à la faune des bords de ruisseaux. Cette haie devra tenir compte d'un gros chêne présent en limite de propriété (essences d'ombre et facilité d'entretien aux abords du chêne), du fait que la pâture derrière est utilisée pour des chevaux (pas d'érable sycomore), de la présence des enfants (pas de fruits toxiques)
 - créer un petit espace séparé de la zone sportive par l'ajout d'une haie de 45 ml afin d'y placer des ruches ou tout autre dispositif favorable à la biodiversité
 - enrichir la ripisylve du canal à l'Est du stade de foot, soit environ 15 ml de haie en regarnissage
 - créer une haie de 60 ml au nord des nouveaux terrains de tennis entre la piste et le Formans
 - créer une haie champêtre de 70 ml à usage d'ombrage pour les utilisateurs du plateau sportif.
- La plantation sera réalisée avec les enfants de l'école et avec l'aide des parents, des habitants et bénévoles.

Le Conseil Départemental subventionne au titre de travaux

Cout de travaux 4 670,40 € HT plafonné à 4 500 € HT

Montant de subvention sollicité (80 %) : 3 736,30 € plafonné à 3 600€

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Département de l'Ain.

Financiers	Libellé	Montant HT	Envoyé en préfecture le 26/09/2025 Reçu en préfecture le 26/09/2025 Publié le ID : 001-210103479-20250922-2025062-DE
------------	---------	------------	---

4)	DETR / DSIL		€	00,00%
	Etat – autre			0,00%
	Conseil régional		€	00,00%
	Conseil départemental	Département	3 600 €	80,00%
	Autres (à préciser)			00,00%
	Total subventions publiques*		3 600 €	80,00%
2)	Fonds propres	/	900 €	20,00%
	Emprunts	/		0,00%
	Total autofinancement		900 €	20,00%
1)	TOTAL GENERAL HT	/	4 500 €	100,00%

Le Conseil Municipal à l'unanimité après discussions autorise Monsieur le Maire à présenter une demande auprès du Département de l'Ain.

Le Conseil Municipal à l'unanimité après discussion

- Confirme que Monsieur le Maire peut présenter une demande de subvention au Département pour le projet visé ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte à venir.

Ainsi fait et délibéré
le 22 septembre 2025

Pour extrait conforme,
Le Maire
Frédéric VALLOS



La secrétaire de séance
Sindy Gonzalez

